

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 19/874 :

Cession du véhicule immatriculé CK-891-LB à la compagnie d'assurance de la collectivité

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANEÉ Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

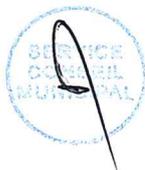
ABSENTS :

MM. VALY Nazir, PALIOD Marie Claude, LORION David, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Accusé de réception en préfecture
974-21974016 - 20220829-19-874-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022
Michel FONTAINE

Affaire n°19/874 : Cession du véhicule immatriculé CK-891-LB à la compagnie d'assurance de la collectivité.

Garage Municipal - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que le véhicule de service Peugeot Partner immatriculé CK-891-LB affecté au service « Contrat de Ville – CUCS » a été volé le 1er juin 2022 dans le quartier de la Ravine des Cabris.

Suite à cela, le véhicule a été retrouvé le 14 juin 2022 à Saint-Louis.

Une expertise, réalisée en date du 20 juin 2002 évalue les frais de remise en état (avant démontage) à 53 852.96€ TTC, excédant ainsi la valeur de remplacement du véhicule estimée à 4 000.00 € TTC.

Le montant des réparations étant supérieur à la valeur du véhicule, il est décidé de le céder à la compagnie d'assurance de la collectivité.

Celle-ci propose la reprise du véhicule pour un montant de 4 000.00€ TTC.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'AUTORISER la cession en l'état et à titre onéreux du véhicule Peugeot Partner immatriculé CK-891-LB par la compagnie d'assurance Prudence Créole,**
- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives, comptables et juridiques afférentes à cette opération.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220829-19-874-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022